

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE  
de  
**CUCURON**  
84160



Téléphone : 04 90 77 22 01  
Télécopie : 04 90 77 12 58

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Le lundi 27 avril,

À 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis AUDIBERT, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	14	19

Date de la convocation

20 avril 2026

### Présents :

M. Alain GUEYDON, Mme Anne-Cécile REUS, M. Charles MUNOZ, Mme Michèle REYNIER, M. Patrick LACROIX, Mme Laetitia POIDRAS, M. Matthieu CHARRIER, M. Jean-Yves BLANCHIN, Mme BARROIL Anne, M. Benoit VUITRY, M. Didier VOLA, Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Thomas BERARD, **Absents /Excusés :** Mme Coline RUMEAU-SCHURCH, Mme Hélène BONNEAU, Mme Charlène GASTALDI, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Thierry BENOIT.

**Pouvoirs :** Mme Coline RUMEAU-SCHURCH à Mme Anne BARROIL, Mme Hélène BONNEAU à Monsieur le Maire, Mme Charlène GASTALDI à Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Marie-Jo SOTTO à M. Patrick LACROIX, M. Thierry BENOIT à M. Thomas BERARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle REYNIER.

### Délibération n°17/2026

**Objet : Convention de reversement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec la FNCCR relatives au programme ACTEE+**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique réalisé à l'ancienne école des garçons de Cucuron, une subvention financière a été sollicitée (programme ACTEE +), à hauteur de 65 % du coût HT, soit 2 340 € (montant audit : 3 600 € HT).

Afin de pouvoir bénéficier du versement de cette subvention, il est nécessaire de conclure « une convention de reversement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec la FNCCR relatives au programme ACTEE+ ».

Le Programme ACTEE+ (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), est porté à l'échelle nationale par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il vise à aider les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine public bâti. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. Ainsi, ACTEE+ apporte un financement aux collectivités lauréates, via des appels à candidatures réguliers du fonds Chêne, pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études énergétiques, d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique globale des bâtiments.

A l'échelle du Vaucluse, le groupement coordonné par le Syndicat d'Energie Vauclusiens (SEV84) et ayant pour membres le Parc du Luberon est lauréat du programme ACTEE+ depuis septembre 2023.

L'objectif du groupement est de mutualiser les actions et créer une dynamique de rénovation des bâtiments publics sur l'ensemble du territoire. Les bénéficiaires finaux de ce programme sont les collectivités (communes et EPCI) ayant des projets de rénovation. Les membres du groupement peuvent déposer, lors de chaque appel à projets Chêne, et ce, jusqu'en septembre 2026, des demandes de subventions pour les communes. Les communes bénéficient ainsi des fonds du programme ACTEE+ par l'intermédiaire d'un membre du groupement.

Des conventions de partenariat relatives au Programme ACTEE+ ont été conclues avec la FNCCR. Elles fixent le cadre de mise en œuvre du projet et les modalités de versement des fonds ACTEE+ par la FNCCR aux différentes structures membres.

En complément, les conventions de reversement visent à préciser les relations entre le Parc du Luberon membre du groupement et les communes SEDEL, bénéficiaire final.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables » ;

Vu la délibération CS 2023-50 du 19 septembre 2023 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la candidature du programme ACTEE + ;

Vu les conventions de partenariats relatives au programme ACTEE + conclues avec la FNCCR et les autres membres du groupement.

Considérant que le programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique : programme porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) finance des audits énergétiques auprès des communes membres du SEDEL. Les modalités de financement aux communes bénéficiaires finales de financements doivent être définies dans une convention de reversement par le Parc du Luberon et pour le compte de la FNCCR de la quote-part de l'aide qui leur revient.

Vu, le projet de convention annexé à la présente délibération nécessaire au reversement de la subvention financière sollicitée dans le cadre du programme ACTEE +.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve**, la convention de reversement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec la FNCCR relatives au programme ACTEE+.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 084-218400422-20260427-DE\_2026\_17-DE

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document venant en application de la présente délibération.

---

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**A Cucuron, le 28.04.2026**

**Le Maire**

**Régis AUDIBERT**



**La secrétaire de séance**

**Michèle REYNIER**